

L'arrêté du 06-08-2021 (JO du 08-08-2021) fixe les conditions d'admission en sections internationales.

OBJECTIF

Dispositif bilingue qui accueille dans une même section des élèves français et étrangers. Il permet :

- aux élèves français de pratiquer une langue étrangère de manière approfondie
- de faciliter l'accueil et l'intégration d'élèves étrangers dans le système scolaire français
- de favoriser la transmission des patrimoines culturels des pays concernés

L'enseignement spécifique dispensé dans les sections internationales prépare les élèves à présenter le Baccalauréat Français International (BFI).

PUBLIC CONCERNÉ

Les élèves de 3^e.

Pour une demande d'entrée en 1^{re} BFI, prendre contact avec l'établissement d'accueil.

CONDITIONS D'ACCÈS

- être issu d'une section internationale
- **ou** avoir effectué tout ou partie de la scolarité dans un pays où est parlée la langue de la section sollicitée
- **ou** attester d'un niveau suffisant dans la langue de la section demandée

Pour les élèves scolarisés à l'étranger :

- attester d'une connaissance suffisante en français et dans la langue de la section demandée

LISTE DES SECTIONS INTERNATIONALES

ETABLISSEMENT	VILLE	SECTION INTERNATIONALE
Lycée François 1 ^{er}	Fontainebleau (77)	Britannique / Allemande (sections payantes)
Lycée François Couperin	Fontainebleau (77)	Portugaise
Lycée Évariste Galois	Noisy-le-Grand (93)	Britannique
Lycée International de l'Est Parisien (présence d'un internat)	Noisy-le-Grand (93)	Américaine / Arabe / Brésilienne / Chinoise Portugaise
Lycée Édouard Branly	Nogent-sur-Marne (94)	Britannique
Nouveau Lycée de Vincennes	Vincennes (94)	Britannique

PROCÉDURE AU NIVEAU DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX

Constitution et transmission du dossier de candidature : candidature unique pour les sections américaines et britanniques et candidature unique pour les sections arabes/brésiliennes/chinoises et portugaises

- Compléter le dossier en y **joignant obligatoirement** les documents demandés.
 - Envoyer le dossier complet à l'établissement sollicité.
-  Les dossiers transmis hors délai ou incomplets ne seront pas examinés, cachet de la poste faisant foi.

À réception des résultats de la commission d'admission

- Formuler les vœux dans le cadre du Service en Ligne Affectation

À réception des résultats de la commission d'admission

- Retourner le coupon-réponse dûment complété à l'établissement d'accueil, pour les élèves admis

PROCÉDURE AU NIVEAU DE L'ÉTABLISSEMENT D'ORIGINE

Communication et constitution des dossiers de candidature

- Informer les représentants légaux sur la procédure d'admission spécifique en 2^{de} section internationale.
- Compléter le dossier
- Pour les élèves cristoliens, saisir **obligatoirement** la candidature dans l'application **Cibel**, accessible via le portail Arena, avec report impératif du numéro généré sur le dossier.
- Remettre le dossier complet aux familles pour envoi à l'établissement d'accueil demandé.

Edition des convocations à l'épreuve écrite d'admissibilité dans Cibel

- Éditer la convocation pour transmission aux représentants légaux de vos élèves concernés

Du 4 décembre
au 26 janvier

Du 4 au
26 mai

Dès le
26 mai

Du 4 décembre
au
23 janvier

Dès le
16 février
Nouveauté

17 avril	Résultats de la commission d'admissibilité dans Cibel Consulter les avis de la commission d'admissibilité.
À partir du 26 mai	Résultats d'admission dans Cibel - Consulter les décisions de la commission d'admission ; - Télécharger le courrier-réponse pour envoi aux représentants légaux des élèves concernés.
À partir du 28 mai	Suivi du vœu de 2de Internationale: cohérence et rang dans Affelnet-Lycée - Pour les élèves admis, seule la saisie en rang 1 permet de sécuriser l'admission. - Pour les élèves inscrits en liste complémentaire ou non admis, formulation obligatoire des vœux de 2^{de} GT dans leur(s) lycée(s) de secteur.

PROCÉDURE AU NIVEAU DE L'ÉTABLISSEMENT D'ACCUEIL

Dès réception des dossiers	Saisie des dossiers dans Cibel  Pour les candidatures hors académie, saisie obligatoire dans l'application.
Avant le 10 février	- Télécharger le fichier « candidatures » dans Cibel pour validation des dossiers au regard du statut : complet, non reçus, invalide. - Transmettre le fichier dûment renseigné à ce.draio-prebac@ac-creteil.fr
Dès le 16 février	Edition des convocations à l'épreuve écrite d'admissibilité dans Cibel Télécharger et envoyer la convocation aux élèves hors académie
Mercredi 18 mars	Test d'admissibilité : passage de l'épreuve écrite de langue de section 9 h 30 : section allemande, arabe, brésilienne, chinoise ou portugaise ; 14 h 30 : section américaine ou britannique.
Au plus tard le 10 avril	Transmission à ce.draio-prebac@ac-creteil.fr (copie aux IEN-IO) de la liste des candidats retenus en vue de la commission académique d'admissibilité du 14 avril .
17 avril	Convocations pour le test d'admission Envoi des convocations pour les élèves concernés et des courriers de refus pour ceux non retenus.
Entre le 4 et 11 mai	Test d'admission : passage de l'épreuve orale.
Au plus tard le 18 mai	Transmission à ce.draio-prebac@ac-creteil.fr (copie aux IEN-IO) de la liste des candidats retenus en vue de la commission académique d'admission du 21 mai .

PROCÉDURE AU NIVEAU DE LA DRAIO SITE CRETEIL

14 avril 21 mai	Commission académique d'admissibilité Commission académique d'admission Etablir la liste des élèves retenus à chaque étape, en fonction des critères : pédagogiques : maîtrise des apprentissages fondamentaux, résultats dans les langues vivantes, motivation, capacité d'investissement dans le travail, avis pédagogiques de l'établissement d'origine ; géographiques : répartition des élèves selon les départements et les établissements d'origine en fonction du nombre des candidatures ; sociaux : respect mixité sociale, équilibre garçons-filles, élèves boursiers et/ou sollicitant une place en internat, fratries.
À partir du 22 mai	Envoi aux DSDEN des listes arrêtées à l'issue de la commission académique d'admission
27 mai	Voeux dans Affelnet-Lycée - Saisie du vœu de 2de Internationale pour les élèves admis ou inscrits en liste complémentaire en cas d'absence de celui-ci après la fermeture de SLA Saisie de la décision finale via le module « travail en commission » (pris, refusé...) pour chaque vœu de 2^{de} internationale.

RÉSULTAT

La notification d'affectation est transmise aux représentants légaux par les établissements d'accueil à l'issue du résultat du tour principal d'Affelnet-Lycée.